

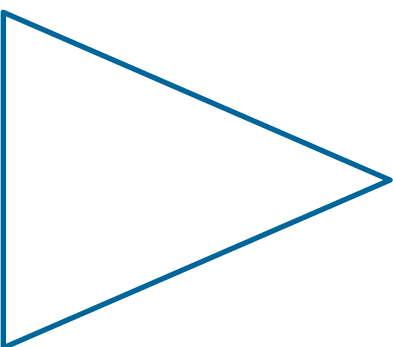
## DOSSIER DE PRESSE

### Crise COVID 19

# Mesures de sortie de confinement le 11 mai 2020 à La Rochelle suite aux déclarations du 1<sup>er</sup> Ministre

7 mai 2020

- P3. Crise COVID 19**  
Mesures de sortie de confinement  
le 11 mai 2020 à La Rochelle  
suite aux déclarations du 1<sup>er</sup> Ministre
- P4. Protéger : la question particulière des masques**
- P5. Accueillir les enfants dans les crèches et écoles**
- P6. Transport public : un grand plan vélo**
- P7. Réussir la reprise de l'activité économique**
- P8. Poursuivre la solidarité face au choc social**



# Crise COVID 19

## Mesures de sortie de confinement le 11 mai 2020 à La Rochelle suite aux déclarations du 1<sup>er</sup> Ministre

---

Suite aux déclarations du 1<sup>er</sup> Ministre jeudi 7 mai 2020, La Rochelle présente les principales mesures mises en place pour **assurer la réussite de la sortie de confinement.**

A La Rochelle il est possible de dresser un premier bilan sanitaire et constater que **la vague d'épidémie est restée très modérée.** Grâce à l'engagement et l'efficacité des professionnels et notamment ceux sur le terrain, l'hôpital et le système de santé ont bien résisté.

**Les mesures de confinement ont très bien été respectées par les habitants,** et à l'image de cette période qui s'est bien passée, tout **l'enjeu d'aujourd'hui est de réussir une sortie de confinement.**

**La sécurité et la protection** sont au cœur de la reprise des activités quotidiennes, professionnelles et culturelles générales. **Le port du masque sera fortement conseillé à La Rochelle** et la Ville offre un masque en tissus Afnor à chaque habitant, qui sera complété par un masque du Département. En revanche le Maire souhaite le rendre **obligatoire dans le cadre des marchés** où la proximité et les échanges sont plus fréquents. **Protéger c'est également préparer l'ensemble des écoles et des crèches** pour accueillir les enfants. La Ville de La Rochelle et les communes de l'agglomération sont prêtes. **Les transports publics reprendront** rapidement leur fréquence et progressivement leur capacité pour que chacun se sente en sécurité dans les bus, les bateaux et les voitures Yélobus.

Dans la droite ligne de ses engagements et de en cohérence avec la volonté d'atteindre l'objectif zéro carbone, **la Ville de La Rochelle et la Communauté d'agglomération accélèrent leur politique en faveur de l'usage du vélo : plus de voies et pistes cyclables, plus d'arceaux, plus de services vélo.**

**Le plan d'aide à l'économie et l'emploi de la Communauté d'Agglomération** et des communes est toujours actif et nombreux sont les entreprises, commerçants et artisans à avoir sollicité la collectivité pour avoir une information ou demander une aide.

La reprise progressive des activités sera malheureusement également inévitablement accompagnée d'un choc social important auquel il faudra faire face. Et **c'est en poursuivant et en renforçant les actions de solidarité et de soutien matériel que la Ville de La Rochelle et le CCAS entendent y parvenir.**

## Protéger : la question particulière des masques

---

Si les conditions sanitaires sont apaisées à La Rochelle, **la vigilance doit rester de mise**. La **poursuite des comportements individuels raisonnables, le respect des gestes barrières, le port de masques et une organisation appropriée des services et des activités** sont les clés du succès de la reprise.

La Police Municipale et les Agents de stationnement et de voirie publique auront comme priorité de veiller à **dissuader les rapprochements des habitants dans l'espace public**.

Le port du masque fait l'objet de nombreuses interprétations et volontés. **A La Rochelle, le port du masque sera vivement conseillé dans l'espace public. Il sera rendu si possible obligatoire pour les commerçants et clients des marchés.**

Une campagne de communication « Tous masqués, tous solidaires » est déployée par la Ville de La Rochelle pour inciter les habitants à porter un masque et protéger les autres.

**La Ville de La Rochelle offre un masque en tissus conforme aux normes Afnor à chaque habitant.** Après en avoir distribué aux personnes vulnérables, les habitants peuvent retirer les leurs à partir du 9 mai. Afin de doter chaque habitant dans les meilleures conditions sanitaires, selon les délais de livraisons des fournisseurs, la distribution sera étalée jusqu'à fin mai. Cependant la Ville rassure les habitants et confirme que chaque rochelais aura bien un masque.

**Pour réserver un masque** une plateforme a été ouverte [masque.larochelle.fr](https://masque.larochelle.fr) et une ligne téléphonique **05 46 31 88 88** accessible de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**Les masques sont à retirer sur rendez-vous uniquement dans l'un des 10 points de retrait** : Salle municipale de La Pallice, Port-Neuf, Place du marché, Salle municipale de Mireuil, Salle Emile Combes, Salle de l'Oratoire, Salle du Vélodrome, Salle municipale de Saint-Eloi, Musée Maritime, Salle municipale de Tasdon, Salle des fêtes de Villeneuve-les-Salines.

Les **très nombreuses sollicitations enregistrées sur la plateforme** créent des saturations régulières et les habitants sont invités à renouveler leur demandes et faire preuve de patience pour que la distribution progressive puisse se faire sans problème.

En complément, le Département de Charente Maritime offre également un masque à chaque habitant que la Ville distribuera en plus dès réception.

# Accueillir les enfants dans les crèches et écoles

---

**Les communes de l'Agglomération** ont travaillé pour **préparer de manière harmonieuse et cohérente le retour des enfants dans les crèches** dès le 11 mai, **et dans les écoles** le 12 ou le 14 mai, en lien étroit les services de l'Education nationale.

**Les espaces seront prêts. Les conditions de sécurité seront assurées.**

## Les crèches de La Rochelle ouvertes à partir du 11 mai

A La Rochelle, les trois crèches collectives sont prêtes pour accueillir une centaine d'enfants dès le 11 mai, par groupes de 10 maximum, avec plusieurs groupes quand les espaces le permettent.

Priorité sera donnée aux enfants des personnels de santé, de l'éducation et tous ceux qui sont en premières ligne, ainsi qu'aux enfants dont les deux parents doivent travailler.

Le port du masque est prohibé pour les enfants de moins de 3 ans est, et obligatoire pour les personnels d'accueil.

## Les écoles de La Rochelle ouvertes le 14 mai

Les écoles de l'agglomération sont prêtes pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires. L'Education nationale organise le retour des enfants dans chaque école en fonction des espaces, des effectifs d'enseignants, et des demandes des parents. Certaines ouvriront le 12 mai, d'autres le 14 mai.

**A La Rochelle les écoles ouvriront donc en plusieurs temps.**

Les enfants des parents des personnels de santé, de l'Education nationale, des professionnels en première ligne, seront accueillis en priorité. Ils rentreront dans leur école de rattachement le 12 mai. Ils seront présents avec leurs enseignants 4 jours par semaine.

A partir du 14 mai, et sur la base du volontariat des parents et en lien avec l'Education nationale, les autres enfants pourront revenir dans leur école, ou rester chez eux et poursuivre les enseignements à distance.

Des groupes de 15 élèves maximum seront constitués. Le port du masque sera obligatoire pour les professionnels, pas pour les élèves.

Des repas froids seront servis dans les salles de restauration quand c'est possible, ou dans leur classe à leur bureau.

Un nettoyage approfondi des écoles et du matériel sera effectué plusieurs fois par jour selon un protocole strict défini par l'Education nationale.

Les voies aux abords des écoles seront fermées pour assurer la sécurité des accès à pieds et à vélo.

# Transport public : un grand plan vélo

A partir du 11 mai 2020, les habitants pourront sortir et circuler à nouveau librement sans attestation. Les règles sanitaires devront dépendant être encore bien respectées pour éviter un redémarrage des contaminations.

**Les parcs et jardins seront rouverts, et les promenades littorales autorisées.** Le Maire de la Rochelle Jean-François Fontaine est en relation avec le Préfet pour **demander l'ouverture des plages dans des conditions acceptables et sécurisées.**

**Les transports publics reprennent à partir du 11 mai avec un niveau quasi équivalent à celui avant la crise,** avec les mêmes amplitudes horaires et des aménagements de jauge pour les bus et les bateaux. Les circuits scolaires de semaine seront rétablis en fonction de la reprise effective des cours.

**Les mesures de sécurité et de désinfection restent en vigueur :** entrée par l'arrière, pas de vente à bord, port du masque obligatoire, conducteur isolé et protégé. Les passagers sont invités à se désinfecter les mains et éternuer dans leur coude selon les mesures sanitaires actuelles. **Le port du masque est obligatoire dans les transports publics.**

A La Rochelle **le stationnement en voirie et les parkings resteront gratuit tout le mois de mai,** ainsi que l'ensemble des **Parc-relais de l'agglomération.**

## Encourager les déplacements à vélo

Dans la droite ligne des politiques d'aménagement conduites depuis plusieurs années, la Ville et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle déploient encore plus d'efforts pour **encourager l'usage du vélo** à la sortie du confinement.

**La création des pistes et voies cyclable en cours sera accélérée : voies intercommunales** à Lagord, Nieul-sur-Mer, Clavette, Saint-Rogatien et Périgny, **ainsi qu'à La Rochelle :** Pont de Tasdon, Rue du Docteur Planet, une partie de l'Avenue Jean Monné, Avenue Jean Guiton et Avenue du Président Wilson.

Comme cela a été fait Avenue Charles de Gaule, **de nouvelles voies cyclables seront matérialisées par des marquages au sol :** Quai Maubec, Boulevard Joffre, Rue Pierre Loti, Avenue des Corsaires, Avenue des Gonthières, Rue Léon Jouhaux et Rue de Quebec.

**L'ensemble des services Libre-Service Vélo reprennent** avec des mesures sanitaires préconisées et un lavage régulier. Le tarif pour les vélos électriques sera le même que pour les vélos mécaniques et la première demi-heure offerte. **La prime pour l'achat d'un vélo électrique est doublée de 100 à 200 euros minimum,** et jusqu'à 500 euros au lieu de 400 euros maximum.

**Les contrats de location Vélo longue durée en cours seront prolongés gratuitement tout le mois de mai.**

**Plus de 300 arceaux de stationnement vélo** seront installés à La Rochelle, aux abords des marchés et dans les lieux fréquentés comme les points de distribution des masques par exemple.

# Réussir la reprise de l'activité économique

---

La Communauté d'Agglomération, la Ville de La Rochelle et les communes ont déjà mis en œuvre des **mesures exceptionnelles de soutien à l'économie et à l'emploi**.

**Le système est désormais entièrement en place** avec l'ouverture ce 7 mai de la **plateforme de dépôts de demande du Fonds d'urgence pour les entreprises naissantes** [aide.eco.agglo-larochelle.fr](http://aide.eco.agglo-larochelle.fr). En une journée elle a enregistré 54 demandes.

**Les bars et restaurants seront exemptés des droits de terrasse pour toute l'année 2020**, au-delà de la période de fermeture effective des espaces. A La Rochelle 319 commerces vont bénéficier de cette mesure.

**Les commerces, bars, restaurants et autres établissements installés dans des locaux municipaux de La Rochelle sont exonérés de loyers** sur la période de fermeture effective de leur établissement pendant le confinement. Une centaine de professionnels bénéficiera de cette mesure.

Premiers investisseurs publics locaux, les collectivités joueront leur rôle dans la relance de l'activité. La Ville de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération, le Port de Pêche, l'Office Public de l'Habitat et Port Atlantique La Rochelle s'engagent ensemble à poursuivre leurs investissements et à soutenir le secteur du bâtiment par la commande publique, à hauteur de **1 milliard d'euros sur la période 2020 à 2025**.

**A La Rochelle certains chantiers ont d'ores et déjà été relancés** autour du marché, quai Duperré, avenue Poincaré, au marais de Tasdon, dans le parc Charruyer, chemin des Chirons Longs, à l'école Barthélémy Profit, à la crèche du centre social de Tasdon, à la passerelle du Gabut ou encore à Port-Neuf pour le Programme d'actions de prévention des inondations.

Pour compléter les mesures nationales et régionales en cours, la Communauté d'Agglomération a mis en place un **plan d'aide d'urgence à l'économie locale** afin qu'aucune entreprise ne soit laissée sans accompagnement.

**Un fonds d'urgence** a été créé pour accompagner les entreprises et structures les plus fragiles et exposées. **Près de 10 millions d'euros** sont prévus pour aider les artisans, les commerçants, les TPE et PME locales, en complément des dispositifs exceptionnels également actionnés par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les entreprises naissantes.

## Informations

[agglo-larochelle.fr/covid-19-aide-entreprises](http://agglo-larochelle.fr/covid-19-aide-entreprises)

## Soutien à l'économie et l'emploi

05 46 30 34 81

9h/12h et 14h/17h

du lundi au vendredi

[aide.eco@agglo-larochelle.fr](mailto:aide.eco@agglo-larochelle.fr)

## Economie sociale et solidaire

[ess@agglo-larochelle.fr](mailto:ess@agglo-larochelle.fr)

**Face au choc social** qu'entraînera inévitablement la crise sanitaire que le monde traverse, la réponse rochelaise sera dans la **prolongation et l'affirmation des actions et des efforts jusque-là engagés par le CCAS notamment.**

**Les visites dans les EPHADS sont autorisées selon un protocole qui reste encore strict.** Une pièce est réservée pour les visiteurs et résidents, avec port du masque obligatoire. Les repas en salle reprendront progressivement en petit groupe. Les **visites extérieures restent exceptionnelles** à cause de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juillet.

**Le soutien aux personnes vulnérables sera maintenu.** La Direction santé publique de la Ville de La Rochelle a **accompagné plus de 400 personnes.** Environ **3 000 appels ont été passés** depuis le début du confinement, et **250 aides apportées en urgence.**

**L'Épicerie sociale et solidaire** de Mireuil qui intervient sur les secteurs de La Pallice, Laleu, Port-Neuf, Mireuil permet d'aider 650 familles, soit plus de 1 200 personnes.

**Une distribution alimentaire** est également organisée par le Centre social de Villeneuve-les-Salines et la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, le Centre social de Villeneuve-les-Salines, le CCAS de La Rochelle, ainsi qu'**Entraide protestante La Rochelle.**

L'aide alimentaire pour les familles mise en place par la Ville de La Rochelle a bénéficié à **1 330 enfants.** Près de 800 familles seront reçues individuellement pour faire un point de situation à la sortie du confinement.

### Solidarité

400 personnes  
accompagnées

3 000 appels

250 aides d'urgence

1330 enfants / 800

familles bénéficiaires de  
l'aide alimentaire